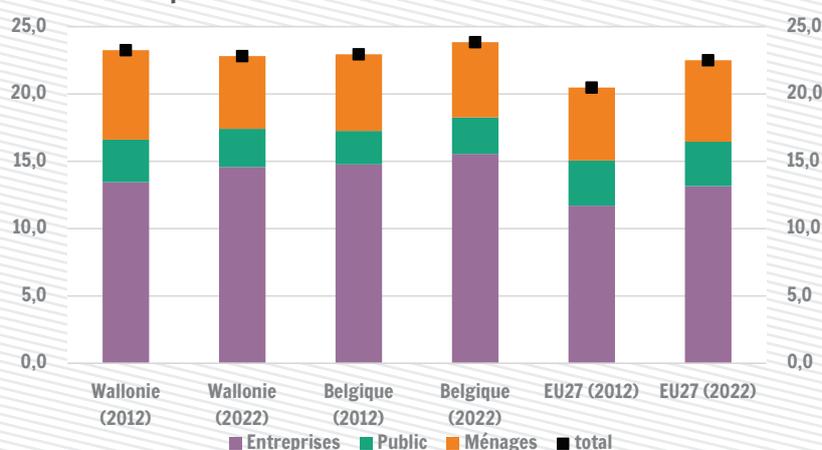


14,7%

Part des investissements
des entreprises dans le PIB wallon
pour l'année 2022

Investissement par secteur institutionnel - 2012 et 2022 (en % du PIB de l'économie totale)



Taux d'investissement des entreprises non financières (Investissement en % de la VAB du secteur)

	2012	2019	2020	2021	2022
Bruxelles	24,0	27,9	27,7	25,6	27,0
Flandre	26,0	27,2	26,4	25,9	25,5
Wallonie	26,4	27,3	26,4	28,4	27,6
Brabant wallon	34,5	32,1	33,0	37,2	36,7
Hainaut	24,8	27,1	25,1	27,0	26,5
Liège	24,0	24,5	22,5	24,6	22,5
Luxembourg	23,1	24,3	23,9	26,5	27,9
Namur	26,0	26,2	25,8	25,9	25,8
Belgique	25,8	27,3	26,5	26,4	26,1

Sources : Eurostat et ICN ; Calculs : IWEPS (mars 2025)

En Wallonie, l'investissement total (ou la formation brute de capital fixe) occupe un poids de 22,9 % dans le PIB en 2022 (légèrement en-deçà de la moyenne de la période 2012-2022), soit un taux supérieur à celui observé à Bruxelles (20,2 %) et dans l'Union européenne (22,5 %) mais inférieur à la moyenne belge (23,8 %) et à celui mesuré pour la Flandre (25,3 %). Si les taux d'investissement total sont relativement proches entre la Wallonie et la Belgique, on note que l'investissement des entreprises en proportion du PIB est plus important sur le territoire belge (15,6 % contre 14,6 % en Wallonie), porté par un plus haut taux d'investissement du secteur privé en Flandre. En termes d'investissement public, le taux est semblable en Wallonie comparativement à la moyenne belge et légèrement plus faible que celui mesuré pour l'ensemble des 27 États membres de l'UE. Si l'investissement des ménages (principalement en logement) en % du PIB est en diminution, il est légèrement plus élevé en Wallonie.

Le tableau ci-dessus reprend le taux d'investissement des entreprises non financières à l'échelle des régions belges et des provinces wallonnes. Il se mesure en proportion de la valeur ajoutée brute du secteur. Pour rappel, ce taux était utilisé comme indicateur de résultat pour le FEDER jusque pour la période 2014-2020. En 2022, le taux d'investissement en Wallonie est supérieur au taux estimé pour la Flandre et très légèrement pour Bruxelles. Le taux d'investissement des entreprises non financières wallonnes est plus élevé dans le Brabant wallon (36,7 %) que dans le reste de la Wallonie (entre 22,5 % et 27,9 %). Au niveau des autres secteurs institutionnels, les taux d'investissements sont plus élevés en Flandre que dans les deux autres régions.

Investissements

Formation brute de capital fixe, en euros chaînés - en indice (2012=100)

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Bruxelles	100,0	102,1	110,2	112,6	114,0	120,3	125,6	131,7	133,7	141,0	157,7
Flandre	100,0	97,5	102,1	102,0	114,1	113,7	117,3	123,9	116,1	120,2	123,8
Wallonie	100,0	96,4	103,5	116,0	102,8	107,5	110,5	112,5	106,2	115,4	113,2
Union européenne	100,0	98,0	100,2	105,3	108,5	112,8	117,0	125,0	118,7	123,4	126,1
Zone euro	100,0	97,7	99,1	103,9	107,7	111,9	115,5	123,7	116,7	121,1	123,5
Belgique	100,0	97,8	103,4	106,7	111,2	112,6	116,0	121,1	115,0	119,9	122,0
Allemagne	100,0	98,8	102,4	104,2	108,2	111,0	115,0	117,4	113,9	114,6	114,4
France	100,0	99,5	99,1	99,7	102,4	106,2	109,9	114,4	107,8	118,3	118,2
Pays-Bas	100,0	98,4	96,1	124,0	112,7	119,5	123,3	132,3	129,0	132,1	136,6

Sources : Eurostat et ICN ; Calculs : IWEPS (mars 2025)

La crise des dettes souveraines survenue, en 2013, en Europe, a naturellement pesé sur la dynamique des investissements au sein de la Zone euro. Depuis, les investissements sont en hausse continue sauf en 2020 en raison de la crise sanitaire.

En Wallonie, comme en Flandre, mais contrairement à Bruxelles, les investissements ont été légèrement affectés par la crise des dettes souveraines. En Flandre et en Wallonie, le niveau des investissements régionaux est reparti à la hausse en 2014. En Wallonie, cette hausse s'est intensifiée très nettement en 2015, notamment en raison d'opérations exceptionnelles (rachat de brevet) dans l'industrie pharmaceutique portant le niveau d'investissement à un niveau largement supérieur à celui observé avant crise. En recul en 2020, la formation brute de capital fixe en Wallonie a engrangé un rebond sensible en 2021 principalement le fait des investissements en logements, du secteur industriel, de l'énergie ainsi que dans le commerce, le transport et l'Horeca. Cette dynamique sectorielle s'est poursuivie en 2022, atténuée toutefois en raison d'un climat conjoncturel devenu très incertain et l'envolée des prix de l'énergie. La Flandre a connu une forte hausse des investissements en 2016 atteignant un niveau largement plus haut que celui mesuré avant crise. Au cours des deux années 2021-2022, la forte hausse qui fait suite au ralentissement observé en 2020, est essentiellement due aux investissements dans les services immobiliers et dans le commerce, le transport et l'Horeca. À Bruxelles, où la crise induite par la pandémie de Covid-19 ne semble pas avoir enrayer l'accroissement continu de l'investissement depuis 2012, la forte progression des investissements en 2021 et 2022, repose principalement sur des dépenses d'investissement dans le secteur public et dans les activités liées à l'information et la communication.

Définitions et sources

Les données utilisées pour cette fiche proviennent des comptes régionaux publiés chaque année par l'ICN pour les régions et les autres données proviennent de la base de données Ameco.

Le taux d'investissement d'un secteur ou d'une branche est le rapport entre la formation brute de capital fixe et la valeur ajoutée brute au prix de base (1^{er}, tableau). Pour l'investissement total ventilé par secteur institutionnel (graphique), le taux est toutefois présenté par rapport au PIB.

La mesure de l'évolution du capital fixe s'effectue en euros chaînés et à partir de 2012 (2^{ème} tableau).

Pertinence et limites

Pour la dernière année disponible, la formation brute de capital fixe est calculée selon une méthode provisoire. L'estimation définitive n'est fournie que dans la version suivante des comptes régionaux. Les séries publiées par l'ICN débutent pour l'instant à l'année 2009.

La formation brute de capital fixe en volume est calculée par l'IWEPS en tenant compte des déflateurs nationaux.

Pour en savoir plus :

<https://www.nbb.be/doc/dq/f/dq3/nfcr.pdf>

Personne de contact : **Yves Tilman** (y.tilman@iweps.be) / prochaine mise à jour : **mars 2026**